Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260320-20032026DEL24-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

COMMUNE DE QUÉBRIAC
ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
COMPTE-RENDU

Séance du 20 MARS 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **VINGT MARS à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire sortant pour l'installation du conseil municipal et l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.
Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marylène HOCHET a ensuite pris la présidence de la séance, en qualité de doyenne d'âge, jusqu'à l'élection du maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, LEBRETON Angélique, BEQUET Philippe, FLEURY Valérie, JÉHANNIN Pierre, LE MERDY Charlotte, CARLIER Mathieu, SIMONNEAU Angèle, CROCHET Pierre, HOCHET Marylène, FONTAINE Cyrile, LEHUGER Marine, GALLI Pierre, LEMARCHAND Sylvia, GAMBLIN Julien, MEAL Sandrine, GUIHARD Samuel, MORAND Estelle.
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre JÉHANNIN.

20.03.2026-DEL24 CRÉATION DE POSTES D'AJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de quatre (4) postes d'adjoints.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

MAIRIE DE QUEBRIAC (Ille-et-Vilaine)